

Une question ? Un doute ?
Nos médecins du travail sont à votre disposition :
05 63 21 44 00 - smti.82@wanadoo.fr



PANDÉMIE GRIPPALE : Repères pour les entreprises

Pour plus d'informations, consultez les sites internet officiels :



SMTI 82, le service de Santé en Milieu de Travail
Interentreprises de Tarn-et-Garonne

80, Avenue Gambetta 82 004 MONTAUBAN
Tél. 05 63 21 44 00 - smti.82@wanadoo.fr

Adoptons les gestes qui nous protègent !

L'employeur a une obligation de sécurité à l'égard de son personnel

Chacun de nous a le devoir de se préparer pour savoir, le moment venu, comment se protéger, protéger les autres, vivre et travailler au quotidien.

Se préparer, c'est préserver notre santé et freiner la pandémie.

En cas de pandémie grippale, des difficultés sont à prévoir (absentéisme important, fourniture d'énergie, d'eau, de certains services...) : les entreprises doivent s'organiser pour fonctionner en mode dit « dégradé ».

Se préparer, c'est maintenir la vie économique et sociale.



Qu'est ce qu'une pandémie grippale ?

C'est la survenue d'une épidémie mondiale de grippe humaine, résultant de l'apparition d'un nouveau virus grippal à transmission inter-humaine.

Comment le virus se propage t'il ?

Tout simplement par projection de gouttelettes lors de toux et d'éternuements, et par contact avec des mains ou des surfaces contaminées par des sécrétions respiratoires.

Quels sont les premiers symptômes ?

Toux, gêne respiratoire, fièvre, écoulement nasal. Dans certains cas, des complications peuvent survenir.

Les règles d'hygiène

Pour se protéger et éviter de contaminer les autres, le respect des règles d'hygiène élémentaires est indispensable :



Utilisez uniquement des **mouchoirs jetables** ; **lavez-vous les mains** systématiquement après avoir toussé, éternué ou craché dans un mouchoir ; jetez le mouchoir dans une poubelle qui ferme.



Téléphone, boîtiers de commande, claviers, poignées... Autant d'objets et de surfaces qui doivent subir un **nettoyage régulier**.



Le **traitement des déchets** se fera dans le plus grand soin, en employant des sacs hermétiques.



Limitez autant que possible les contacts physiques : conservez une distance de 2 mètres entre chaque personne, évitez les poignées de mains et suspendez les activités de groupe.



Le **port de masques** est fortement recommandé : de type FFP2 pour les personnes saines, **anti-projection/chirurgicaux** pour les personnes malades.

Anticipez avec le « plan de continuité d'activité »

Ce plan doit être élaboré sans attendre la survenue d'une pandémie : son application permettra à votre entreprise de survivre.

- Anticipez les absences potentielles
- Identifiez et hiérarchisez les activités et responsabilités
- Evaluez alors les ressources indispensables (humaines, techniques, financières, juridiques...)
- Actualisez le Document Unique d'évaluation des risques

Adaptez votre entreprise en conséquence

- Informez vos salariés des gestes et comportements à adopter
- Appuyez-vous sur les représentants du personnel pour relayer les consignes
- Organisez l'activité en limitant les contacts directs
- Disposez en quantité suffisante de masques, de moyens de lavage des mains, de sacs poubelles...

En cas de suspicion de grippe chez un salarié :



Isoler-le (1), faites-lui porter un masque chirurgical, portez vous-même un masque FFP2 (2), appelez le 15 pour évacuer le malade (3). Après son départ, aérez la pièce (4), nettoyez les objets avec lesquels il a été en contact (5) et lavez-vous les mains (6).

